

# YACHT CLUB INTERNATIONAL DE SAINT-RAPHAEL

## « Trophée Voile Golf 2025 »

### AVIS DE COURSE de l'épreuve de voile du 27 septembre 2025

#### Règles applicables :

- Les règles de course à la voile (RCV 2021-2024)
- Les prescriptions de la FFV
- Les instructions de course type **Habitables seulement**
- Les annexes aux I.C.type du YCISR spécifiques à cette compétition
- Le présent avis de course et les avenants

#### Lieu :

SAINT-RAPHAEL, autorité organisatrice le Yacht Club International de Saint Raphaël.

**Type de course :** course côtière en un ou deux manches, résultats calculés temps sur temps avec CVL.

**Grade :** 5C

**Heure du départ :** mise à la disposition du comité de course sur l'eau pour signal d'avertissement à 10h25.

#### Programme prévisionnel, inscriptions et droits :

**Inscriptions en ligne** [http://www.nvi-ins.fr/ins\\_regate](http://www.nvi-ins.fr/ins_regate) et par email au club : [ycisraph@gmail.com](mailto:ycisraph@gmail.com) avant vendredi 26 septembre à 12h.

Les inscriptions seront enregistrées et validées à la rotonde, local du Yacht Club International de Saint-Raphaël, 60 place du club nautique, avenue du Général de Gaulle, 83700 Saint-Raphaël (extrémité nord du bassin nord du port Santa-Lucia).

Date et lieu	Heure	
Vendredi 26 septembre 2025 au YCISR	12 h	Heure limite des inscriptions en ligne et par email
Samedi 27 septembre 2025 au YCISR à la Rotonde	8 h 30	Briefing obligatoire des skippers
Samedi 27 septembre 2025 en baie de Saint-Raphaël	10 h 25	A disposition du bateau comité pour le signal d'avertissement <b>VHF canal 77</b>
Dimanche 28 septembre 2025 au Golf de l'Esterel à Saint-Raphaël	A partir de 13 h	Résultats de l'épreuve de voile et de Golf

#### Droits à payer :

Droits d'inscription pour la régata : 15€ par bateau

**Canal VHF : 77**

#### **Classes admises et identification :**

La régata est ouverte aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 0,6795 et d'une longueur minimale de 6 mètres.

La liste des concurrents comportant les coefficients de temps compensé sera affichée le jour de la course à 9H00.

Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE au minimum ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5° catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation Côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

**Licences** : Les skipper devront être en possession d'une licence 2025 valide.

*Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :*

- *un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing*
- *le certificat de jauge ou de conformité*
- *un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros*
- *une autorisation parentale pour les mineurs.*

**Parcours et définition des lignes de départ et d'arrivée** : voir ANNEXE aux Instructions de Course spécifiques à cette compétition.

**Système de pénalité** : Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**Classement** : en temps/temps avec CVL ; aucune manche n'est retirable.

**Temps limite pour l'épreuve** : 16h00 après l'arrivée du premier en temps réel pour la course se terminant en baie de Saint-Raphaël.

**Délai de dépôt des réclamations** : Au plus tard une heure après l'arrivée de la dernière course du bateau réclamant.

**Abandon** : Tout concurrent qui abandonne doit obligatoirement le signaler le plus rapidement possible au comité de course de vive voix, par VHF ou par téléphone, avec accusé de réception.

**Place au port** : pour les bateaux préinscrits basés en dehors des ports de Fréjus et Saint-Raphaël, possibilité de places au port Santa Lucia, avec gratuité pour la nuit précédant la course. Prévenir le YCISR avant le 20 septembre 2024 à 12 h.

**DIVERS** *L'attention des concurrents est particulièrement attirée sur la prudence à avoir lors du contournement du rocher du Lion de Mer du fait de la possible présence de plongeurs à proximité. De la même manière, une vigilance accrue est demandée lors des évolutions à proximité des chenaux d'accès aux ports de Santa Lucia nord, vieux port de Saint-Raphaël et Port Fréjus. En outre la moitié orientale de la baie de Saint-Raphaël est régulièrement utilisée en tant que zone d'évolution de dériveurs.*

**EVACUATION DES DETRITUS – CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES** : *les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris en mer. Des conteneurs sont à disposition au club et sur le port. Pour les petites unités, ces débris peuvent être remis aux bateaux de l'organisation. La proximité des zones NATURA 2000 habitat implique également une discipline environnementale particulière; (en particulier la pollution par nettoyage des oeuvres vives couvertes d'antifouling est proscrite). Des **consignes plus spécifiques pourront être établies suivant les manifestations.***

**Un plan précisant les limites des zones NATURA 2000 concernées sera affiché au tableau officiel.**

#### **DROIT A L'IMAGE :**

*Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, les bateaux engagés ainsi que leurs membres d'équipage autorisent le YCISR et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'évènement. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.*